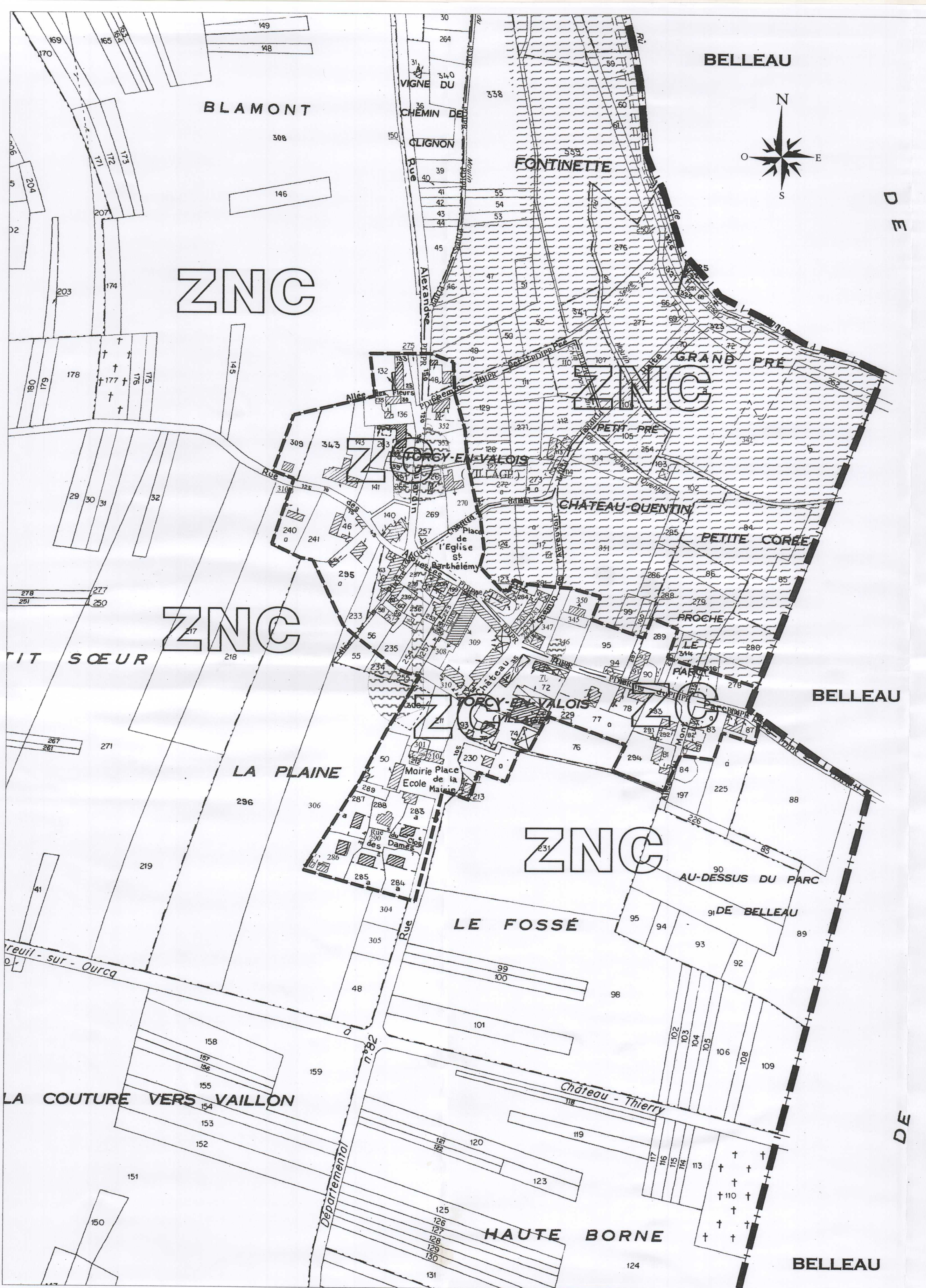




- Zone de risque hydraulique connu (inondations ou ruissellement)
- Zone de risque connu lié à la présence de cavités souterraines

Légende :

- Limites entre les zones constructibles (ZC) et non-constructibles (ZNC)

ZC (Zones Constructibles) :

Ce sont les secteurs où les constructions sont autorisées (Code de l'Urbanisme, article L. 124-2). Cependant le permis de construire peut être refusé dans certains cas (Cf. Règlement National d'Urbanisme).

ZNC (Zones Non-Constructibles) :

Ce sont les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception :

- de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes
- des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs,
- des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière
- des constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles.

Règlement applicable :

Dans les territoires couverts par la carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre 1er du titre 1er du livre 1er et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables.

DEPARTEMENT DE L'AISNE COMMUNE DE TORCY-EN-VALOIS Carte Communale

Document graphique n°2b

Plan de zonage de l'ensemble du territoire Echelle : 1 / 2 000

"Vu pour être annexé à la
délibération du :
26 JUIN 2013
approuvant la Carte Communale.

Signature du Président

Le Président

"Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral du :
approuvant la Carte Communale.

Signature et cachet du
représentant de l'Etat